



Moins de profs = plus d'élèves ?

C'est l'équation à plusieurs inconnues après l'annonce de la suppression de 1 800 postes dans le secondaire. Le ministre de l'Education jure que non, mais pour les syndicats, c'est oui.

PAR VINCENT MONGAILLARD

DEPUIS QU'IL A INVESTI la rue de Grenelle en mai 2017, Jean-Michel Blanquer aime se présenter comme « le ministre des professeurs ». Mais ce titre, qu'il s'est attribué en voulant jouer la carte de la rupture, est plus que jamais contesté par une partie des intéressés. Raison de cette fronde ? Le patron de l'Education nationale a annoncé dimanche soir la suppression, à la rentrée 2019, de 1 800 postes. Sont concernés par ce plan gouvernemental de réduction des effectifs dans la fonction publique « au moins 400 » employés des services administratifs ainsi qu'environ 1 400 profs des collèges et lycées publics et privés (sur un total de 500 250 enseignants dans le secondaire).

LE SIGNAL PASSE MAL

Le ministre devrait pourtant disposer d'un budget en hausse de 850 M€ l'année prochaine. Mais ces crédits bénéficieront en priorité au primaire, pour financer surtout le développement du dédoublement des effectifs pour les classes de CP et CE 1 des quartiers populaires. Pas de quoi faire taire les syndicats d'enseignants qui voient dans les coupes dans le secondaire un « mauvais signal ». « Le ministère de l'Education n'est donc pas sanctuarisé, lui aussi est contraint de payer son écot », regrette Claire Krepper, secrétaire nationale du syndicat SE-Unsa.

Jean-Michel Blanquer, ancien directeur général de l'enseignement scolaire sous la présidence Sarkozy marquée par 80 000 suppressions de postes, jure qu'il n'y aura « aucun élève » supplémentaire par classe. Selon lui, cette légère baisse des effectifs sera contrebalancée par une hausse des heures supplémentaires. Chaque chef d'établissement pourra imposer deux heures supplémentaires au corps professoral contre une heure

actuellement. Avec la réforme du bac à l'horizon 2021 et la fin des filières, Jean-Michel Blanquer entend également rééquilibrer les effectifs en classe au lycée en mettant en place des enseignements de tronc commun et des spécialités. Mais les syndicats d'enseignants en doutent fortement. Pour eux, les classes, déjà bien remplies (29,3 élèves en moyenne au lycée et 24,4 au collège), seront encore plus surchargées. « C'est mathématique : moins de profs, c'est plus d'élèves par classe », calcule Jean-Rémi Girard, président du Snalc, classé à droite.

40 000 JEUNES SUPPLÉMENTAIRES CHAQUE ANNÉE JUSQU'EN 2021

Ce qui est sûr, c'est que les effectifs globaux d'élèves dans le second degré vont continuer à croître à l'avenir en raison de la démographie. Selon une étude du ministère de l'Education, 40 000 jeunes supplémentaires sont attendus à chaque rentrée entre 2019 et 2021, avec un surplus surtout ressenti au collège. « Aujourd'hui, on n'arrive déjà pas à remplacer certains professeurs absents », s'inquiète Raymond Artis, président de la FCPE, fédération de parents d'élèves qui dénonce cette « espèce d'obsession de la réduction des coûts ».

Il ne croit pas du tout à l'effet compensatoire des heures supplémentaires et aux vertus du retour de la politique du « travailler plus pour gagner plus ». « L'avenir de nos enfants ne passe pas par des heures sup », martèle-t-il. Au syndicat SE-Unsa aussi, on remet en question l'efficacité de la mesure, même si « des enseignants en début de carrière peuvent être intéressés par une augmentation de leur pouvoir d'achat ». « Les profs, aujourd'hui, sont déjà bien chargés en heures sup. Ils le paient en fatigue », constate Claire Krepper.

Le bonus des heures sup

POUR COMPENSER les suppressions de postes, Jean-Michel Blanquer veut créer davantage d'heures supplémentaires qui seront « plus rémunératrices » pour les enseignants car « exonérées de cotisations salariales ». Aujourd'hui, la première heure sup hebdomadaire rapporte à l'année à un professeur certifié environ 1 360 € brut. Pour son collègue agrégé, le montant atteint près de 2 000 €. Les heures supplémentaires suivantes

sont, elles, minorées de 20 %. Pour de nombreux profs, cela permet d'arrondir les fins de mois car leurs rémunérations restent faibles pour un niveau bac + 5. Lors de son année de titularisation, un professeur certifié gagne 2 067 € brut par mois. La suppression de charges promise par le ministre de l'Education devrait permettre aux enseignants de percevoir un bonus annuel d'environ 300 € par heure supplémentaire effectuée chaque semaine.



► 18 septembre 2018 - N°23029

